

Le Sénat

[Français]

M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, je regrette que mon collègue, le député de Saint-Denis ait été distrait lorsque je parlais sur la motion. Moi, personnellement, je parle d'un Sénat aboli. Je l'ai dit. Je voudrais abolir le Sénat, dans un premier temps.

Monsieur le Président, lorsqu'une construction ou une bâtisse n'a jamais rempli son rôle ou qu'elle ne le fait pas, on ne la modifie pas, on la rase et on recommence à zéro. Alors, tant qu'on ne rasera pas le Sénat et qu'on ne recommencera pas à zéro, on ne verra pas . . .

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le débat.

[Traduction]

Le député de Bow River (M. Taylor) invoque le Règlement.

M. Taylor: Monsieur le Président, si vous me le permettez, je voudrais clore le débat.

Je tiens d'abord à remercier tous ceux qui ont participé à la discussion et qui ont proposé des modifications. La motion est importante.

La Chambre des communes se fonde sur le principe de la représentation selon la population. Il n'y a aucune raison pour que le Sénat soit constitué de la même façon puisque cela voudrait dire que les habitants des régions isolées n'y seraient pas représentés.

Je ne suis donc pas d'accord avec la motion présentée par mon collègue le député de Parry Sound—Muskoka (M. Darling). La nouvelle motion maintient l'idée d'un Sénat élu, mais omet un aspect essentiel de ma motion, soit une représentation égale pour toutes les provinces et les territoires. Un Sénat élu constituerait une amélioration puisque les sénateurs seraient comptables à ceux qui les élisent. Par ailleurs, s'il n'y a pas une représentation égale pour chaque province et territoire, l'Ouest et les Maritimes ne seront pas sur le même pied que les autres régions au sein de la Confédération. C'est un point important. Si chaque province et territoire n'a pas une représentation égale au Sénat, ce qu'ils n'ont déjà pas à la Chambre, un gouvernement futur pourrait fort bien instaurer un autre «programme énergétique national» qui risquerait de détruire une région quelconque.

Selon moi, si nous voulons préserver le Canada, toutes les provinces et tous les territoires doivent être représentés également par des sénateurs élus. A ce moment-là, avec ce nouveau Sénat et les pouvoirs que possède la Chambre des communes, nous pourrions avoir une nation unie où toutes les régions auront leur rôle à jouer dans la Confédération.

M. le vice-président: Conformément au paragraphe 36(2) du Règlement, le temps réservé au débat est écoulé.

Le vote porte sur le sous-amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

• (1810)

Et la sonnerie s'étant arrêtée:

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, comme nous en sommes à la période réservée aux initiatives parlementaires, conformément à la pratique établie au cours de la présente session pour ce qui est des votes inscrits sur des mesures d'initiative parlementaire, et après en avoir discuté avec mes collègues des autres partis, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour passer au vote rangée par rangée en commençant par votre droite.

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour que l'on procède rangée par rangée?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Nous procéderons donc ainsi: Comme d'habitude, on demandera d'abord aux députés qui sont favorables au sous-amendement de faire connaître leur position, suivis des députés qui sont contre. Je demande à tous les députés de la première rangée à ma droite qui sont en faveur du sous-amendement de se lever tous ensemble, et le greffier appellera leur nom en commençant par le député le plus rapproché de la présidence. Chaque député reprendra son siège dès que son nom aura été appelé et inscrit.

Quand on aura appelé tous les noms des députés siégeant dans la première rangée à ma droite, je demanderai aux députés des deuxième, troisième, quatrième et cinquième rangées à ma droite de faire de même. Je demanderai ensuite aux députés de la première rangée à ma gauche qui sont en faveur du sous-amendement, quel que soit le parti auquel ils appartiennent, de se lever et de rester debout jusqu'à ce que leur nom ait été appelé, et nous continuerons de cette manière avec les autres rangées à ma gauche.

[Français]

Une fois inscrites les voix de tous les députés qui se sont prononcés en faveur du sous-amendement, je prierais les députés qui sont contre le sous-amendement de se lever. Nous recommencerons alors à partir de la première rangée située à ma droite. Nous passerons ainsi toutes les rangées à ma droite. Puis nous recommencerons avec les rangées situées à ma gauche. Je répète que l'inscription des noms des députés de chaque rangée débutera par celui qui siège le plus près du fauteuil, pour descendre à la suite jusqu'à l'autre extrémité de leur rangée. Cela se fera à ma droite sans distinction de fonction, et à ma gauche sans distinction de parti.